

**Conseil du commerce des marchandises
Comité de l'accès aux marchés**

**RAPPORT SUR L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT
DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS¹**

1 INTRODUCTION

1.1. Le présent rapport a été établi à la demande du Conseil du commerce des marchandises (CCM)², qui souhaitait être informé des récentes discussions sur les mesures visant à améliorer le fonctionnement du Comité de l'accès aux marchés (CAM ou Comité). Il vient compléter les renseignements contenus dans le rapport établi par l'ancien Président du CAM, avec l'aide du Secrétariat, qui a été distribué le 1^{er} décembre 2022 ([G/L/1460](#); [G/MA/W/182](#)).

2 PROCESSUS ET PROPOSITIONS

2.1. Comme il est indiqué dans le rapport de 2022 de l'ancien Président du CAM au CCM et dans la matrice de comparaison établie par le Secrétariat ([G/C/W/824/Rev.1](#)), le Comité a mis en place un certain nombre de nouveaux outils et pratiques dans le cadre de ses travaux au cours des dernières années. Les progrès considérables réalisés jusqu'ici par le CAM expliquent pourquoi seuls des changements relativement minimes ont été nécessaires pour améliorer sa manière de fonctionner.

2.2. Après la réunion informelle du CCM du 31 janvier 2023, le CAM a engagé les discussions sur la manière d'améliorer encore son fonctionnement à sa première réunion informelle du 21 février 2023.³ À cette réunion, les Membres ont été invités à réfléchir à la question de savoir si le CAM devait engager un processus d'examen des améliorations à apporter à son fonctionnement et, dans l'affirmative, à examiner quels domaines devraient être améliorés. Sur la base des suggestions faites par les Membres à la réunion et des communications écrites ultérieures, le 20 avril 2023, l'ancien Président du CAM a distribué un document contenant une liste préliminaire de questions à examiner dans le cadre du Comité (document [JOB/MA/162](#)). Ces questions ont été regroupées compte tenu de la matrice de comparaison et de la structure proposée dans la liste préliminaire distribuée par le Président du CCM dans le document [ICN/CTG/9](#).

2.3. La liste préliminaire de questions a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion formelle du CAM des 26 et 27 avril 2023.⁴ À cette réunion formelle, il a été convenu que le Comité tiendrait des discussions de fond sur la manière d'améliorer son fonctionnement à sa réunion informelle suivante, qui a eu lieu le 3 juillet 2023.

2.4. Pour préparer la réunion informelle de juillet, et suivant le modèle utilisé par le CCM et certains de ses organes subsidiaires, la Présidente a demandé au Secrétariat de convertir la liste préliminaire de questions en tableau, dans lequel serait indiqué le statut actuel de chaque proposition, afin d'éclairer les discussions des Membres. Le projet de tableau a été distribué par courriel à tous les Membres le 29 juin 2023 et a été utilisé au cours de la réunion informelle pour consigner les discussions tenues et la voie à suivre proposée pour chaque point. Le tableau actualisé reflétant les résultats de la réunion informelle a été envoyé aux Membres pour examen et observations le 6 juillet 2023, et la version finale a été distribuée sous la cote [JOB/MA/165](#) le 18 juillet 2023.⁵

¹ Adopté le 16 octobre 2023.

² Voir les documents [JOB/CTG/29](#) et [JOB/CTG/33](#).

³ Voir les documents [ICN/MA/9](#) et [ICN/MA/9/Add.1](#).

⁴ Voir le document [G/MA/M/78](#), point de l'ordre du jour 10.2.

⁵ Voir le document [ICN/MA/10/Suppl.1](#).

2.5. Dans ce document, les propositions des Membres étaient divisées en trois groupes: 1) les propositions qui pouvaient être mises en œuvre sans aucune action supplémentaire du Comité; 2) les propositions pour adoption par le Comité par voie de procédure écrite; et 3) les propositions pour lesquelles aucun suivi spécifique n'était requis. Le document identifiait aussi des propositions dont la mise en œuvre a des incidences budgétaires et qui ne peuvent pas être mises en œuvre ou dont la mise en œuvre peut rencontrer des retards dus à des contraintes en matière de ressources (voir plus loin le paragraphe 2.11).

2.6. En ce qui concerne trois points pour lesquels les Membres considéraient que l'adoption par le Comité était requise (voir plus loin la section 3), le 20 juillet 2023, les procédures écrites proposées ont été distribuées sous la cote [JOB/MA/166](#), et un corrigendum a été distribué le 8 août 2023 ([JOB/MA/166/Corr.1](#)). Conformément aux procédures proposées, les trois propositions énumérées dans l'annexe du document [JOB/MA/166](#) et son corrigendum seraient considérées comme adoptées par le Comité, à moins que le Secrétariat n'ait reçu des objections par écrit avant le 15 août 2023. Le résultat de ces procédures, avec la liste des propositions adoptées, a été distribué dans le document [G/MA/411](#) du 18 septembre 2023.

2.7. À sa réunion informelle du 18 septembre 2023, le Comité a été informé des progrès accomplis pour un certain nombre d'autres points identifiés dans le document [JOB/MA/165](#), y compris la mise en œuvre de plusieurs nouvelles fonctionnalités de l'e-agenda du CAM et les propositions de certains Membres relatives à l'organisation de séances thématiques au CAM.⁶ À cette réunion, la Présidente a proposé de rendre compte de l'état d'avancement des travaux du Comité sur la manière d'améliorer son fonctionnement jusqu'à cette date dans le rapport au CCM, et de poursuivre les discussions en tenant compte des intérêts et des demandes des Membres. À la réunion formelle du Comité des 16 et 17 octobre 2023, elle a fait rapport sur ce domaine des travaux au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour.⁷

2.8. En ce qui concerne spécifiquement les propositions, la liste des questions à examiner dans le cadre du CAM contient 30 points (voir le document [JOB/MA/165](#)) choisis sur la base des contributions écrites reçues par les Membres, y compris deux communications officielles distribuées par le CAM:

- Communication présentée par l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay et l'Uruguay: "Fonctionnement du CCM et de ses organes subsidiaires" ([JOB/MA/158/Rev.2](#)); et
- Communication présentée par le Royaume-Uni intitulée "Vues du Royaume-Uni sur le fonctionnement du Comité" (document [JOB/MA/163](#)).

2.9. Le Comité ayant déjà appliqué bon nombre des suggestions faites par les Membres⁸, ses discussions ont principalement porté sur les améliorations additionnelles ci-après qui pourraient être apportées dans le cadre de ses travaux:

- a) assistance aux délégués en poste dans les capitales et aux délégués en poste à Genève;
- b) planification et organisation des réunions;
- c) procédures de travail pour les réunions formelles et informelles; et
- d) utilisation des outils numériques (qui ont été divisés en outils spécifiques au CMA et outils à l'échelle de l'OMC).

2.10. Il a également été reconnu que plusieurs des propositions faites par les Membres au CAM n'exigeaient aucune action spécifique de la part du Comité ou du Secrétariat car elles étaient de nature horizontale et étaient liées aux discussions en cours dans d'autres organes de l'OMC.

2.11. En ce qui concerne l'amélioration qui a des incidences budgétaires (c'est-à-dire un système de notification en ligne des restrictions quantitatives), à la réunion informelle du 3 juillet, il a été

⁶ Voir le document [ICN/MA/11/Suppl.1](#).

⁷ Voir le document [WTO/AIR/MA/19](#).

⁸ Voir le tableau en annexe dans le document [G/C/W/824/Rev.1](#).

suggéré que la Présidente envoie une communication au Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA) et informe le Conseil général, par l'intermédiaire du CCM. Le 31 juillet, la Présidente du CAM a rencontré la Présidente du CBFA, qui avait indiqué que les délégations souhaitant obtenir des ressources additionnelles pour mettre en œuvre des mesures résultant du processus de "réforme par l'action" devraient assister aux réunions du CBFA et soulever cette question devant ce comité, ce qui serait le meilleur moyen de se procurer les ressources nécessaires pour mener à bien les projets présentant un intérêt pour le CAM.

3 AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

3.1. À la suite du processus et des propositions dont il est question ci-dessus, le Comité est convenu d'apporter 12 améliorations dans sa manière de fonctionner, à savoir 3 améliorations pour lesquelles des décisions formelles ont été prises par le Comité et 9 dans le cadre desquelles il a été demandé au Secrétariat d'apporter des changements dans sa manière d'appuyer les travaux du Comité.

3.2. Les améliorations incluses ou à inclure dans les travaux du Comité sont les suivantes:

Domaine	Amélioration du fonctionnement du Comité de l'accès aux marchés
A. Assistance aux délégués	<ul style="list-style-type: none"> • À sa première réunion informelle de l'année, le Secrétariat prévoira de faire un exposé sur le fonctionnement du CAM à l'intention des délégués. • Le Secrétariat a commencé à envoyer des rappels pour les notifications en suspens concernant les restrictions quantitatives et les notifications destinées aux bases de données intégrées (BDI) aux adresses électroniques des délégués qui se sont inscrits sur E-Registration comme suivant les travaux du CAM, en plus de l'adresse électronique générale de la mission. • Le Secrétariat a ajouté une nouvelle section au site Web de l'OMC, qui se présente comme un manuel expliquant les travaux du CAM et qui regroupe également sur une seule page tous les outils numériques utilisés par le Comité.⁹ • Après la création de la nouvelle page Web du CAM, le Secrétariat créera une fiche d'information sur les restrictions quantitatives qui sera mise en ligne. • Après la création de la nouvelle page Web du CAM, le Secrétariat rédigera une brève description des outils numériques du CAM qui sera mise en ligne.
B. Planification et organisation des réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat fournira une explication écrite en cas d'annulation ou de report d'une réunion, selon les besoins.
C. Conduite des réunions formelles	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité a adopté une décision visant à étendre le délai prévu pour la clôture de l'ordre du jour, qui est désormais de 15 jours civils au moins avant la date de la réunion formelle, afin de laisser aux délégations plus de temps pour se préparer à chaque réunion (voir le document G/MA/411). • Le Comité a adopté une décision visant à donner pour instruction au Secrétariat d'inclure une nouvelle sous-section dans l'ordre du jour des réunions formelles du CAM de manière à séparer les "nouvelles" préoccupations commerciales en les plaçant avant les préoccupations commerciales "soulevées précédemment" (voir le document G/MA/411).
[D. Conduite des réunions informelles]	

⁹ https://www.wto.org/french/tratop_f/markacc_f/markacc_com_f.htm.

Domaine	Amélioration du fonctionnement du Comité de l'accès aux marchés
E. Outils numériques utilisés par le Comité	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de faciliter les travaux des délégués et d'améliorer l'accès aux renseignements après une réunion, le Comité a adopté une décision visant à changer l'option par défaut concernant les déclarations dans son eAgenda pour qu'elles soient automatiquement mises à la disposition de tous les Membres après la réunion (voir le document G/MA/411). • Afin de faciliter la préparation et le suivi des réunions pour les délégués, le Secrétariat a ajouté un certain nombre de nouvelles fonctionnalités dans l'e-agenda du CAM (à savoir inclusion de remarques liminaires/finales de la Présidence au titre de chaque point de l'ordre du jour; inclusion de tous les rapports du Secrétariat, de la Présidence et des observateurs en tant que déclarations; liste de toutes les délégations qui prennent la parole à une réunion). Sur la base des renseignements disponibles dans l'e-agenda, le système peut générer un document regroupant tous les renseignements disponibles pour chaque point de l'ordre du jour, qui peut être téléchargé par les délégués à la fin de la réunion. Ce document pourrait être utilisé par les délégués comme rapport préliminaire d'une réunion formelle et contribuera à faciliter l'établissement du compte rendu par le Secrétariat. • Le système de notification en ligne pour les restrictions quantitatives, qui constituerait, d'après le Comité, une amélioration importante susceptible d'aider les Membres présentant des notifications, sous réserve des contraintes budgétaires.
F. Travaux de fond	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu de l'expérience positive des séances d'échange de données d'expérience du CAM sur le commerce des produits liés à la COVID-19, le Comité continuera à organiser des séances thématiques en s'appuyant sur les propositions des Membres.
G. Autres	